**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**
**Paix – Travail – Patrie**
---
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**
---
**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**
---

**REPUBLIC OF CAMEROON**
**Peace – Work - Fatherland**
---
**PRESIDENCY OF THE REPUBLIC**
---
**MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS**
---

**DOUZIEME CONFERENCE ANNUELLE DES SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

**COUPLEE A LA CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DES VŒUX DE NOUVEL AN 2024**

**À SON EXCELLENCE IBRAHIM TALBA MALLA, MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE CHARGÉ DES MARCHÉS PUBLICS**

**30-31 JANVIER 2024**

YAOUNDE – SALLE DE FETES « ONGOLA À SAMBA »

CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE

**********

## THEME GENERAL :

# LE CONTRÔLE EXTERNE DES MARCHÉS PUBLICS : LEVIER D'ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE A LA REALISATION EFFICACE DES PROJETS

# DISCOURS D'OUVERTURE SOLENNELLE DES TRAVAUX

- **Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les Invités Spéciaux ;**
- **Mesdames et Messieurs les Partenaires Techniques et Financiers**
- **Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Marchés Publics ;**
- **Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;**
- **Monsieur l'Inspecteur Général des Contrôles des Marchés Publics ;**
- **Messieurs les Directeurs Généraux ;**
- **Mesdames et Messieurs les Responsables des services centraux et Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions de passation des Marchés publics et des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**
- **Chères Collaboratrices et Chers Collaborateurs**.

C'est pour moi un réel plaisir et un agréable devoir de prendre la parole ce jour, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux de notre douzième Conférence Annuelle des Responsables des Services Centraux et Déconcentrés, placée sous le thème général, je cite : **« Le Contrôle externe des marchés Publics : levier d'accompagnement des Maîtres d'Ouvrage à la réalisation efficace des projets »**. C'est une thématique dense, qui traduit fort bien le rôle capital que le Ministère des Marchés publics est appelé à jouer dans l'accompagnement des Maîtres d'Ouvrages et Maîtres d'Ouvrage Délégués, dans le cadre de la réalisation efficiente de l'ensemble des projets dont la mise en œuvre leur incombe.

En cette heureuse circonstance, je voudrais d'emblée souhaiter à toutes et à tous, une chaleureuse bienvenue dans cette somptueuse salle du Conseil Régional du Centre. A tous mes collaborateurs des services déconcentrés venus de loin, je souhaite un paisible et agréable séjour à Yaoundé, notre Cité-Capitale.

Je tiens de manière toute particulière, à saluer la présence à nos côtés ce jour, de mes collègues membres du Gouvernement, des Partenaires Techniques et Financiers, et de tous nos invités spéciaux ici présents qui, malgré leurs agendas que nous savons fort chargés, ont tenu à marquer un temps d'arrêt pour rehausser par leur présence effective, l'éclat de la présente Cérémonie. C'est la preuve évidente de tout l'intérêt qu'ils portent au secteur des marchés publics. Nous les en remercions très sincèrement.

Dans la même mouvance, je tiens à adresser mes félicitations au Comité d'organisation des présentes assises, qui sous la coordination de Monsieur le Secrétaire Général, est à pied d'œuvre depuis plusieurs semaines afin d'en assurer le succès escompté.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

La présente conférence est, faut-il le souligner, un moment privilégié de mobilisation de l'ensemble des ressources humaines du Département Ministériel dont nous avons la charge, pour faire le point sur le cap que nous nous sommes fixés l'année dernière, réfléchir et échanger sur les enjeux et défis qui nous interpellent pour la nouvelle année, en ayant pour fil conducteur le thème général de notre conférence.

En effet, à la clôture des travaux de notre conférence annuelle de l'année dernière, tenue en ce même lieu sous le thème général je cite : **« Enjeux et défis du contrôle des marchés publics à l'ère de la catégorisation des entreprises du secteur des bâtiments et des travaux publics »** nous nous sommes inscrits dans la perspective de rendre effective, la catégorisation des entreprises du secteur des bâtiments et des travaux publics. Fort de cet engagement, pour le compte de l'année 2023, nous nous sommes assignés un certain nombre d'objectifs découlant des résolutions adoptées au terme de nos travaux. Entre autres, nous avions convenu :

- de doter la Commission de catégorisation des moyens conséquents pour mener à bien ses missions ;
- de sensibiliser les entreprises, les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués sur les bienfaits de la catégorisation ;
- de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de passation et de contrôle des marchés publics ;
- d'adapter les moyens de contrôle de l'exécution des marchés publics du secteur des Bâtiments et Travaux Publics à chaque catégorie d'entreprises, en vue de répondre de manière adéquate à l'efficacité dudit contrôle, et j'en passe.

Aujourd'hui, à l'heure du bilan, que pouvons-nous en dire ?

Avant toute chose, il convient de relever que notre action s'est inscrite dans un contexte marqué par la persistance des crises sécuritaires dans les régions du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord, auxquelles il convient d'ajouter les répercussions des conflits Russo-Ukrainien et Israélo-Palestinien. En dépit de ce contexte difficile qui a notamment induit une révision à la baisse des dotations budgétaires de plusieurs Administrations Publiques dont la nôtre, nous avons pu mener à bien les actions ci-après :

- de manière générale, l'on peut relever pour s'en féliciter, que le dispositif juridique nécessaire pour l'effectivité de la prise en compte de la

catégorisation des entreprises du secteur des bâtiments et des travaux publics a été mis en place ;

- par ailleurs, la logistique requise a été mobilisée et les moyens financiers requis dégagés pour le plein fonctionnement de la commission de catégorisation ;
- dans le même sens, sur la base des premiers travaux de cette commission, nous avons, par une série de dix (10) décisions prises le 23 novembre 2023 et publiées par communiqués datés du même jour, rendu publics les résultats des premiers appels à candidature pour la catégorisation, et constituant ainsi le premier fichier des entreprises, bureaux d'études techniques et cabinets catégorisés du secteur des BTP. Ceux-ci sont classées de la Catégorie A à E et dans trois sous-secteurs d'activités, à savoir les routes, les bâtiments et équipements collectifs, et enfin les autres infrastructures avec environ 212 attestations de catégorisation qui leurs seront remises solennellement dans un instant ;
- dans le même ordre d'idées, afin de rendre aisée la pratique de la catégorisation dans notre secteur, une lettre circulaire relative à sa mise en œuvre a été prise en date du 26 décembre 2023 en vue d'apporter à l'endroit de tous les acteurs concernés des clarifications relatives à la contractualisation des entreprises catégorisées, aux seuils des marchés réservés à chacune des catégories, ensemble les assouplissements reconnus aux entreprises catégorisées lors de la constitution de leurs dossiers de soumission ;
- Il convient de noter aussi les effets bénéfiques de la sensibilisation des Entreprises et des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués sur les bienfaits de la catégorisation comme le démontre le nombre de demandes des entreprises, soit 225 émanant de 130 entreprises pour l'inscription à une catégorie donnée ;
- La formation des acteurs du système n'a pas été en reste. C'est ainsi qu'avec l'accompagnement du Projet d'Amélioration de l'Efficacité de la Dépense Publique et du Système Statistique en abrégé PEPS, des ateliers de formation relatifs à l'appropriation des textes d'application du Code des Marchés Publics ont été organisés au bénéfice de certains acteurs au niveau central en l'occurrence les présidents et secrétaires des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés et des Commissions de Passation des Marchés placées auprès des départements ministériels, des Établissements Publics, des Projets et des Collectivités Territoriales Décentralisées, les personnels des SIGAMP, les responsables du Comité d'Examen des Recours, et certains responsables de l'Agence de Régulation des Marchés Publics. Ces formations seront étendues au bénéfice des acteurs des structures déconcentrées.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs ;**

Comme nous pouvons tous le constater, nous pouvons dire avec satisfaction, que les objectifs fixés lors de notre conférence de l'année dernière ont été globalement atteints, en dépit du contexte difficile que j'ai décrit tout à l'heure.

Les réalisations ainsi énumérées, loin de constituer l'exhaustivité des activités du MINMAP de l'exercice 2023, ne sont que la face visible de l'iceberg. La partie immergée est contenue dans notre rapport annuel 2023. Il y est détaillé l'ensemble des activités menées dans le cadre de chacun des quatre programmes de notre département ministériel en vue de parvenir à une gouvernance toujours plus satisfaisante du secteur des marchés publics conformément au vœu du Président de la République, Chef de l'Etat qui dans son discours à la Nation du 31 décembre 2013, déclara je cite : « **Je compte sur le Ministère des Marchés Publics pour mettre un terme à la corruption qui a fait son lit dans ce secteur d'activités ».**

Depuis lors, le MINMAP s'est résolument investi sans relâche afin de juguler le niveau de corruption dans ce secteur. Nos efforts constants en la matière ont d'ailleurs été salués par la CONAC dans ses rapports des deux dernières années.

Ces résultats, louables, ne peuvent être atteints que si des actions appropriées sont conduites en vue de prémunir, débusquer et réprimer les éventuels écarts. C'est tout le sens du contrôle externe dont les bienfaits méritent d'être portés à la connaissance de tous, et c'est donc le sens et la portée du thème général de notre conférence de cette année intitulée : « **Le Contrôle externe des marchés Publics : levier d'accompagnement des Maîtres d'Ouvrage à la réalisation efficace des projets »**

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

Afin de cerner tous les contours, les enjeux voire les subtilités de notre thème général, quatre sous thèmes seront présentés et examinés lors des travaux de notre conférence.

Après l'exposé de cadrage intitulé : **« Le contrôle externe de la passation et de l'exécution des marchés : avantages pour les Maîtres d'Ouvrage et stratégie d'accompagnement pour une coopération des acteurs »**, les autres exposés porteront sur les sous-thèmes ci-après :

**Sous-thème 1 : La contribution de la programmation et du suivi des marchés publics à la réalisation efficace des projets**

**Sous-thème 2 : Les contributions des contrôles de la passation des marchés par les Commissions de Passation des Marchés et les**

**Commissions Centrales de Contrôle des Marchés à la réalisation des projets**

**Sous-thème 3 : Les sanctions des procédures et des acteurs des marchés publics axées sur l'efficacité des projets**

**Sous-thème 4 : Contribution de la dématérialisation aux contrôles des marchés publics axés sur l'efficacité des projets.**

Aussi, j'engage tous les participants à une assiduité sans faille et à une participation active afin que nous puissions capitaliser toutes les contributions des uns et des autres. De la qualité de vos interventions, devront donc émerger des suggestions qui vont nourrir les recommandations et directives à formuler à l'effet non seulement de donner plus de lisibilité et de pertinence au Contrôle externe des marchés publics mais également d'obtenir des Maîtres d'Ouvrage, une plus grande adhésion aux opérations de contrôle sans lesquelles, la qualité et l'effectivité de leurs projets risquent d'être compromises.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs ;**

L'objectif ultime de nos assises est donc de parvenir à une synergie d'actions de tous les acteurs concernés, et particulièrement des Maîtres d'Ouvrage, autour du contrôle externe. En effet, par-delà sa vocation à assurer l'effectivité et la qualité des prestations à réaliser, le contrôle peut être appréhendé sur le triple plan préventif, curatif et répressif.

En l'appréhendant sous l'angle préventif, toute personne qui redouterait le contrôle se devrait de se conformer aux textes et normes en vigueur, et aux clauses du marché, afin de se prémunir des écarts que le contrôle mettrait en exergue et susciterait de ce fait, des actions répréhensibles à son encontre.

Au plan curatif, le contrôle permet de constater les manquements, insuffisances et omissions et prescrit alors le cas échéant des mesures correctives en vue de guérir le mal.

Enfin, au plan répressif, le contrôle a vocation de mettre en relief des écarts et de proposer des sanctions à l'encontre de leurs auteurs.

Avec cette triple fonction, le contrôle externe des marchés publics qui nous incombe apparait comme l'indispensable outil de régulation des comportements pour une réalisation efficace des marchés publics.

C'est à ce titre, **Excellences, Mesdames et Messieurs**, que j'accorde une importance capitale aux travaux de la présente conférence.

Je demeure par conséquent attentif, chers participants, aux pistes de solutions et mesures possibles qu'il vous appartient d'envisager afin de permettre au système des Marchés Publics de bénéficier de tous les avantages qu'offre le contrôle externe.

C'est donc convaincu de votre engagement résolu et de votre sens aigu des responsabilités qui se traduiront tout au long des travaux par votre capacité à vous montrer dignes des attentes que je viens d'exprimer, que je déclare ouverts, les travaux de la douzième Conférence Annuelle des Responsables des Services Centraux et Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics.

**Vive le Ministère des Marchés Publics !**

**Vive son Excellence Paul Biya, Président de la République, Chef de l'État!**

**Vive le Cameroun !**

**Je vous remercie pour votre bienveillante attention. /-**